



CHARTE DU RALLYE

Le rallye est ouvert à tout type de voilier. Seul le RIPAM s'applique pour les participants.

1. PROGRAMME

- Vendredi 16 août 2024 Salle MAUFFRAY, Quai neuf, Paimpol de 18h00 à 19h30
 - o Inscriptions, remise d'un pavillon (caution 5 €)
 - o ce même jour à 19h30 briefing sur le port

- Samedi 17 août 2024 :
 - o Sortie du port de Paimpol : 7h00
 - o Départ à partir de 8h00, 5 mn après les régatiers.
 - o Émargement sur l'eau à la VHF
 - o Parcours identique aux régatiers (chenal de Paimpol jusqu'à Trébeurden).
 - o 19h30 : proclamations des résultats à la maison de la mer, rue de Trozoul, Trébeurden
 - o Un repas est proposé au restaurant « la Voile » sur le port de Trébeurden au tarif de 35 € par personne (réservation par Hello Asso sur le site du Yacht Club de Trébeurden).

2. INSTRUCTIONS GENERALES

Les participants au Rallye ne doivent pas gêner les voiliers qui régatent sur les différents parcours. Des cahiers de parcours seront distribués aux participants au rallye lors de l'inscription. Néanmoins les routes de ralliement seront laissées à la discrétion des participants. En cas de changement de port d'arrivée, les participants au rallye doivent prévenir l'organisation.

3. COMMUNICATION RADIO : Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire (canal 6 avec double veille sur le 16).

4. DECISION DE PARTICIPER

Le skipper d'un bateau est seul responsable de son bateau et de son équipage. Il lui incombe de participer ou non à l'étape de ralliement selon les conditions météo et son expérience. Par son inscription, le skipper décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel ou corporel). En cas de décision d'un skipper de ne pas ou de ne plus participer à une étape de ralliement, il doit informer le comité de course sur le canal VHF dédié ou d'en informer un membre du comité d'organisation par téléphone.

5. ASSURANCE

Le skipper/propriétaire du bateau atteste en signant l'inscription la validité d'une assurance responsabilité civile le concernant ainsi que les membres de son équipage. Le bateau quant à lui doit être assuré au minimum dans la zone de navigation pour les dommages causés à un tiers

6. INSCRIPTIONS

Les bateaux peuvent se préinscrire en ligne sur <https://yachtclub-trebeurden.com/défi> des fous. Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

7. DROITS A PAYER

Les droits sont de 40 €, (inscription par Hello Asso sur le site du Yacht Club de Trébeurden), recouvrant :

- La participation aux parcours
- La gratuité du port de Paimpol à partir du 14/08/2024, du port de Trébeurden pour la nuit du 17 au 18 août 2024
- Le pot de remise des prix du 17 août à la maison de la mer
- L'inscription est remboursable en cas d'annulation par le comité d'organisation

8. ANIMATION

Outre la partie navigation, le comité d'organisation vous propose tout au long du parcours une partie animation. L'objectif est bien entendu de s'amuser, de favoriser la convivialité entre les participants, mais aussi de permettre d'établir un classement qui désignera le vainqueur du groupe Rallye à travers des animations que vous découvrirez le matin du rallye sur le site What's App du Défi Des Fous (Flash Code disponible le vendredi soir à la confirmation d'inscription). Chaque jeu donnera lieu à un classement, par place et donc par point. Les équipages ne participant pas à tel ou tel jeu obtiennent zéro point. Un classement du temps de parcours en temps compensé sera de plus pris en compte. Le vainqueur est celui qui obtient le plus de points.

9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Il est attiré l'attention des participants sur le respect de la réglementation en vigueur dans les zones Natura 2000 traversées et les informations environnementales utiles aux plaisanciers sur le site www.protegeonslamer.bzh.

Nous vous invitons à faire votre possible pour respecter et faire respecter à toute personne à bord les principes et les conseils de la « **Charte du plaisancier éco-responsable** » :

- Avant le départ en mer :
 - o J'évite les emballages plastiques à usage unique }
 - o Je privilégie les produits locaux, de saison, les emballages recyclables, les produits d'entretien respectueux du milieu naturel (labels Ecolabel, Ecocert...) }
- Au port :
 - o j'utilise les équipements sanitaires à quai (WC, douche, vaisselle...) ainsi que la pompe d'aspiration pour la vidange de mes eaux noires, située sur le ponton des services }
 - o Mon bateau ne reste pas branché en permanence aux bornes électriques
- En mer :
 - o Je trie mes déchets et les rapporte au port, y compris les mégots. Je les répartie dans les conteneurs de tri sélectifs disponibles dans les ports de plaisance }
 - o J'utilise les sacs « gestes propres » et cendriers de poche fournis par la capitainerie du port si besoin
 - o Je respecte une distance de sécurité vis à vis des animaux marins en évitant de couper les trajectoires d'évolution }
 - o Je limite mes actions de pêche à ma consommation familiale et immédiate en respectant les réglementations (matériel, tailles, quantités, périodes, marquage...)
- Au mouillage : }

- Je vérifie l'existence ou non de dispositions particulières (Réserves Naturelles, sites Natura 2000...) et ne débarque pas sur les îlots en période reproduction }
 - Je gère ma vitesse d'approche pour ne pas gêner les autres usagers et éviter la formation de vague }
 - Je privilégie les bouées et coffres d'amarrage }
 - J'ancre dans les zones sableuses en évitant les herbiers }
 - Je limite le niveau sonore à bord } J'évite de faire tourner le moteur }
 - J'utilise si possible des toilettes équipées de bac à eaux noires et dans tous les cas pas à proximité des côtes
- L'entretien du bateau : }
- Je privilégie l'application d'antifouling minimisant l'impact sur le milieu marin }
 - Je me renseigne sur les alternatives aux antifouling qui seraient adaptées à mon usage }
 - J'effectue le carénage sur les aires dédiées comportant des installations de rétention et de traitement, je me renseigne sur les bonnes pratiques de carénage (vent, tri des déchets, ...). }
 - Je ne rejette pas d'huile, de liquide de refroidissement ou d'hydrocarbure dans la mer (je m'équipe d'un kit d'absorbants utilisable en cas d'incidents, + pompe à main pour le ravitaillement en carburant + nable anti débordement...) }
 - J'évite de rincer mon bateau à l'eau douce

ANNEXE: HORAIRE DES MAREES

- Paimpol : PM : 05 h 40 ; coefficient 53 . Ouverture de 03 h 10 à 08 h 00
- Trébeurden : PM : 17 h 29 ; coefficient 61 . Ouverture : 13 h 22 à 21 h 48